

DÉPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BÉTHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, ~~Bernard PRUVOST~~, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, ~~Stéphanie HABIBOVIC~~, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothée HAUER, Emilie MALAQUIN, ~~Delphine LECOCQ~~.

Absent(e)s excusé(e)s : Delphine LECOCQ.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Bernard PRUVOST pouvoir à Isabelle VANELLE, Stéphanie HABIBOVIC pouvoir à Philippe SCAILLIEREZ.

Secrétaire de séance : Alain DIENI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions législatives et réglementaires relatives à la Politique de la Ville et à la présentation de son rapport annuel,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane exerce la compétence relative à la Politique de la Ville sur son territoire et qu'un rapport annuel au titre de l'année 2025 a été établi,

Considérant que ce rapport est présenté au Conseil municipal pour information et avis,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a établi son rapport d'activités 2025 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

Il précise que ce rapport présente notamment les actions conduites et les moyens mobilisés en matière de cohésion sociale, de cadre de vie, d'emploi et d'insertion, de réussite éducative ainsi que de développement des quartiers prioritaires.

Monsieur le Maire indique que ce document a été transmis à la commune afin d'être présenté au Conseil municipal et de recueillir son avis.

Il invite l'assemblée à prendre connaissance de ce rapport et à se prononcer sur son contenu.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville

ÉMET un avis favorable sur le contenu dudit rapport

Rapport d'activités 2025 de
la Communauté
d'Agglomération de
Béthune-Bruay, Artois-Lys,
Romane relatif à la mise en
œuvre de la politique ville

Convocation du
22 septembre 2026

Nombre de conseillers
en exercice :
23

Conseillers présents :
20

DIT que le présent avis sera transmis à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le secrétaire de séance


Alan DIENI

Le Maire

Philippe SCAILLIEREZ

